

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 11 février 2026

Date de la convocation : 05/02/2026
Date d'affichage de la convocation : 05/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	23
Représentés :	05
Votants :	28

Délibération n°

2026_D_006

L'an **deux mille vingt-six**, le **onze février à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérard ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Lydia LENAIN, Jean-Michel POTS, Sonia PREHOUBERT, Laurence LUIS-LEON, Laura SERON-HABERLAND, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : M. Yves MORANDEAU pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Mikaël MATIGNON pouvoir à Mme Laurence LUIS-LEON, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE

Absent excusé : Madame Cécile PETIT

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VELUT

Objet de la délibération : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE GAMBETTA DE PALIS – COMMUNE DELEGUEE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS - SIABA

Madame le Maire

↳ Rappelle l'étude réalisée dans le cadre de la résidence d'AMO « Urbanisme Durable », portée par la Région Grand Est, à laquelle la commune a participé en septembre et novembre 2024. Cette démarche visait à proposer une première estimation des besoins et un calibrage des futures opérations susceptibles d'être engagées par la commune et à constituer une base pour l'élaboration d'une feuille de route en matière d'investissements ;

↳ Indique que dans le cadre d'un projet d'aménagement de la place Gambetta de PALIS, Commune déléguée d'AIX-VILLEMAUR-PALIS, il apparaît nécessaire de confier à un maître d'ouvrage délégué la réalisation de l'ensemble des études et démarches nécessaires, au nom et pour le compte de la commune, et sous son contrôle ;

↳ Rappelle que, lors de la séance du 8 octobre 2025, le Conseil municipal a été informé du lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

↳ Présente la proposition de contrat ayant pour objet de confier à la SIABA une mission d'assistance administrative et technique afin de conduire les études préalables sur le bâtiment existant ainsi que l'ensemble des missions détaillées en annexe 3 du projet de convention joint à la présente délibération. Le montant de cette prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est fixé à 19 200 € HT, soit 23 040 € TTC ;

↳ Propose d'inscrire au budget communal 2026 les crédits nécessaires, à hauteur de 23 040 €, correspondant à la prestation confiée à la SIABA.

Le **Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré, à 8 voix Contre, 0 Abstention et 20 voix Pour

↳ **APPROUVE** le projet de convention proposé par la SIABA relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place Gambetta de PALIS, commune déléguée d'AIX-VILLEMAUR-PALIS, annexé à la présente délibération.

‣ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

‣ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2026 de la commune.

‣ **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

A circular official stamp is partially visible, containing the text "Mairie de..." and "2026". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to read "Séverine Delsert Broquet".